L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

Jours de publication durant l'été :
MARDI, JEUDI & SAMEDI.

JEUDI, (MATIN) 2 AOUT 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT.

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

"Le général Jackson se distingue par une lucidité d'esprit et une force de volonté telles, qu'il se rapproche plus du caractère romain qu'aucun homme vivant."—JEFFERSON.

"Quant au capitaine distingué qui a répandu tant de gloire sur notre pays, dont la renommée constitue une si vaste portion de sa *propriété morale*, je n'ai jamais eu, JE NE PUIS JAMAIS AVOIR pour lui d'autre sentiment que celui du profond RESPECT *et de la plus grande bienveillance*."—H. CLAY.

POUR VICE-PRÉSIDENT.

MARTIN VAN BUREN,

DE NEW-YORK.

ÉLECTEURS DE LA LOUISIANE.

POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

Premier District,	J. B. PLAUCHE',
Second District,	THOMAS W. SCOTT,
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY,
Quatrième District,	ALEX. MOUTON,
Cinquième District,	PLACIDE ROSSIER.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 2 août.

Nous devons nous attendre à recevoir sous peu des nouvelles d'Europe de 8 à 10 jours plus récentes, par la voie de Charleston. Le navire fin voilier *Martha*, devait partir du Hâvre pour ce port du 18 au 20 juin.

Tous les journaux de Philadelpeie parlent du départ du comte de SURVILLIERS (*Joseph-Bonaparte*) pour l'Europe. Il y a dans cette annonce quelque chose de mystérieux, car à l'exception d'une seule gazette qui, sans doute par erreur, dit que le comte se rend *en France*, les autres feuilles ne font pas mention du lieu de sa destination, ou n'en parlent que d'une manière vague qui prouve qu'elle n'en savent pas bien long sur ce sujet. D'un autre côté, il est digne de remarque que le *Courrier des Etats-Unis*, journal bien dit-on, est une propriété du prince Joseph, ne dit pas un mot de son départ, dans son numéro du 18 juillet. En rapprochant l'annonce de ce voyage, de celle de la tournée prochaine du duc de Reichstadt en Italie, ne serait-il pas possible d'en inférer qu'il a un but politique ? C'est une question que nous laisserons résoudre aux hommes qui n'ont pas perdu l'espoir de revoir sur le trône de France la dynastie du héros d'Arcole et des Pyramides. On sait aussi que l'Autriche accumule des troupes en Italie. Mais après tout, le comte de Survilliers n'a peut-être d'autre projet que d'aller embrasser sa mère avant sa mort.

Nous rappelons au Trésorier de l'Etat, que le terme accordé (d'après contrat) à M. *Benjamin Levi*, pour l'impression des Rapports de la *Cour Suprême*, est expiré depuis hier; et nous apprenons qu'il y a encore pour trois semaines de travail. Nous nous souvenons que M. Benjamin Levi a donné un cautionnement de *deux mille piastres*. Dans cette circonstance, nous sommes persuadés que le *trésorier ne transigera pas avec son devoir*, et qu'il exigera que le cautionnement soit payé.

Il est évident que le parti de l'opposition, privé de l'espoir d'empêcher la réélection d'ANDREW JACKSON à la présidence, emploie toutes ses forces à créer des divisions dans les rangs des républicains, relativement aux prétendants à la vice-présidence. L'espérance illusoire et trompeuse dont il se berce est celle de substituer son candidat à celui du peuple, et de le conduire jusqu'au sénat, où le second acte de la nouvelle coalition sera consommé par M. CALHOUN, nullificateur et dévoué partisan des *droits des états*, qui donnera son *casting-vote* en faveur de M. JOHN SA[illegible]T, ultra-*fédéraliste* et zélateur de la consolidation, qui voudrait dénier tout droit aux états! De là ces efforts pour créer une si grande multiplicité de candidats. C'est ainsi que le chevaleresque R. M. JOHNSON fut mis en avant par les prétendus amis du président; mais ce politique estimable les avertit bientôt que leurs vœux n'étaient pas d'accord avec les siens. Dans la Virginie, M. P. P. BARBOUR a été nommé, dans l'espoir d'aliéner de M. VAN-BUREN et cet état et les autres états du sud; on essaya inutilement de réunir, dans la Virginie et la Caroline du sud, des conventions qui devaient soutenir ses droits; mais ce citoyen éclairé informa les membres d'une de ces prétendues conventions qu'il n'était pas candidat à la vice-présidence, et que quelque reconnaissant qu'il fût des efforts qu'on faisait pour lui, ils ne seraient d'aucune utilité. Il ne restait plus à nos opposants et aux anciens amis du président, qu'un seul moyen de s'assurer trois candidats à la vice-présidence; et, en conséquence, les organes de la Banque se mirent à flatter incessamment l'orgueil national de la Pennsylvanie, et ils insistèrent sur le droit qu'elle avait de fournir le prochain vice-président. Ce plan a réussi, quoiqu'une telle prétention, de la part de l'un quelconque des états, soit sans aucun fondement et tout-à-fait inadmissible.

Ce prétendu droit est discuté avec une grande hauteur de vues, dans le rapport des délégués de la Pennsylvanie à la convention de Baltimore; ce document *remarquable est sous nos yeux depuis plusieurs jours*, le manque d'espace seul nous a empêchés jusqu'ici de nous en occuper, parce que nous voulions en parler d'une manière convenable. Nous en extrayons aujourd'hui quelques passages relatifs à la vice-présidence; voici, à l'égard de la prétention élevée par la Pennsylvanie, ce que disent les délégués :

"La nomination des candidats aux emplois publics est un attribut de la souveraineté des états auquel on ne peut renoncer sans abaissement; mais une raison semblable veut que dans les affaires nationales—qui exigent que la volonté de tous soit également consultée—ce droit se coordonne avec le droit d'élection. C'est le même principe si familier au peuple dans les différends journaliers qui s'élèvent entre les officiers de comté et ceux qui appartiennent à l'état entier. C'est pourquoi, afin de jouir de l'avantage d'une conférence générale, le parti démocratique eut la sagesse d'adopter dès l'origine le moyen d'un *caucus* congressionnel, ou assemblée non-officielle du congrès; mais l'expérience a prouvé que cette organisation particulière n'était pas sans défauts; et elle a été rejetée dernièrement par le peuple, qui n'y a rien substitué pour en tenir lieu.

"La prétention des états à nommer individuellement aux emplois nationaux, est incontestablement de nature à jeter la désunion dans la grande famille démocratique, et ne s'appuie sur le prétexte d'aucun résultat avantageux. Elle est anti-républicaine, parce que c'est un droit qu'on prétend exercer sur toute l'union, tandis qu'une seule fraction est représentée; elle est opposée aux principes de l'élection d'ANDREW JACKSON, parce qu'elle tend à priver le peuple du droit de choisir, pour le donner à des coalitions congressionnelles—et sous le point de vue le moins dangereux, c'est en acte impotent, car le droit qu'aurait un état de nommer ne constituerait pas celui d'élire. Pour remédier à ces difficultés, l'état démocratique de New-Hampshire a suggéré l'idée d'une convention générale de toute l'Union, composée de membres nouvellement élus par le peuple; conformément à cette invitation, tous les états ont été représentés à Baltimore, le 21 mai 1832, à la seule exception du Missouri.

"L'accueil favorable que ce projet d'une conférence nationale reçut dans les états républicains de l'Union, et le désir ardent qu'ils montrèrent d'être représentés, produisirent une disproportion excessive entre le nombre des délégués de quelques états. Pour revenir à un juste équilibre, il fut décidé que chaque état formerait un collège électoral séparé, et que son vote serait basé sur la proportion établie dernièrement pour la nomination des membres du congrès. Vos délégués, à leur retour, se trouvèrent ainsi investis d'une haute influence, de l'emploi de laquelle ils sont responsables devant leurs constituants.

"Le premier objet qui appela l'attention de vos délégués, fut la prétention de la Pennsylvanie à la vice-présidence, pour l'un de ses fils les plus distingués. Aucun état de notre Union ne peut, sans violer le principe d'égalité, et, dans nombre de cas, sans rejeter tout égard au bien général, *prétendre irrévocablement* au droit de nommer à un emploi national quelconque; tout ce qu'il peut demander, c'est une préférence fondée sur la manifestation générale et une parfaite intelligence, en même temps qu'on pourvoit à d'autres prétentions et à d'autres avantages sur un pied d'égalité. Sous ce point de vue le droit de la Pennsylvanie a été généralement admis; il était basé sur la large part qu'elle a prise à l'élection d'Andrew Jackson, et l'appui constant et désintéressé qu'elle a prêté à la cause de la démocratie: et sans nul doute, il eut été admis librement et avec joie dans des circonstances ordinaires.

"Il y avait dans notre position une difficulté, qui, dans cette occasion, contribuait puissamment à neutraliser le sentiment national qui nous portait à la concession. Un corps considérable de la démocratie de cette république, assemblé en convention à Harrisburg, avait nommé comme candidat à la vice-présidence un Pennsylvanien distingué, au lieu de soumettre nos prétentions à l'examen et à la justice de l'Union: et pendant qu'il offrait son choix à l'approbation des autres états, *il décida—par un vote spécial*—qu'il ne prendrait part à aucune conférence, et qu'il n'écouterait aucune proposition tendante à une conciliation. L'effet probable d'un pareil système sur les relations amicales que nous avons toujours entretenus avec les autres états de la confédération, se conçoit aisément; et l'on comprend de même que tout effort qui tendrait à nous mettre en opposition avec l'Union doit *nécessairement* tourner contre lui-même—s'il a *réellement* pour objet la nomination d'un Pennsylvanien. C'est par une longue suite de sacrifices au bien public que notre état a mérité le noble titre de clé de voute de l'Union; et quels que soient ses droits actuels, il n'est pas probable que, par des ordres impérieux ou par un éloignement plein d'orgueil, il obtienne qu'on y satisfasse."

De pareils argumens seront compris par tous les républicains; et comme la Pennsylvanie a toujours marché avec la démocratie de l'Union, et que la nomination de M. WILKINS a précédé le choix régulier d'un candidat par les républicains de la nation, nous nourrissons l'espoir qu'elle aura la magnanimité de se rétracter, aujourd'hui *surtout* qu'il est évident que le temps approche où les vrais amis de l'administration vont se réunir autour du candidat républicain à la vice-présidence, et qu'il n'y aura plus pour s'opposer à lui que des ennemis déclarés, qui [illegible] de l'amitié. Nous sommes persuadés que cet état ne livrera pas au hasard l'objet essentiel du peuple, la réélection d'ANDREW JACKSON, en cherchant à imposer comme une loi au pays ses vœux et sa volonté.

A l'égard du rejet de M. VAN BUREN par le sénat, et de ses qualifications et ses services, l'adresse en question s'exprime ainsi :

"Mais outre ces considérations, il en existait une autre plus puissante, qui avait attiré toute l'attention du parti démocratique dans la Pennsylvanie et dans toute l'Union. MARTIN VAN-BUREN, citoyen distingué, qui jouit à un haut degré de la confiance de la nation, et l'un des plus éminents entre les soutiens d'ANDREW JACKSON, fut nommé par le Président ministre à Londres. Des négociations de la plus haute importance furent confiées à ses soins. Assurez nos braves marins contre le renouvellement de la guerre—faire cesser pour le pavillon américain l'indignité du droit de recherche, et prévenir la possibilité de nouvelles guerres, en réglant nos droits à l'amiable—tels sont les objets qui avaient été confiés à ses talens diplomatiques reconnus, avec le plus grand espoir qu'il en résulterait des avantages pour la nation. Le ministre américain était à peine arrivé à sa destination, que son voyage fut rendu inutile par le non-concours du sénat et le *casting-vote* du vice-président. L'ambition désappointée s'était coalisée avec la jalousie, le fédéralisme de l'est s'était lié avec l'esprit de nullification du sud, sans autre lien de sympathie qu'une factieuse hostilité contre ANDREW JACKSON, ou le plaisir d'une vengeance particulière contre la préférence et le choix du peuple.

"*Un cri* universel d'indignation s'éleva aussitôt du sein de la nation : nul part il ne fut plus fort que dans notre communauté. On sentit que ce coup était porté à la volonté souveraine du peuple, et que ce n'était pas la cause de MARTIN VAN-BURIN, mais de ceux pour qui il avait souffert. L'intelligence de nos citoyens comprit nettement le tort impardonnable de ce rejet du ministre; ce rejet n'avait d'autres motifs que les efforts qu'il avait faits pour soutenir leur *choix* dans l'élection d'ANDREW JACKSON—et la réputation à laquelle il s'était élevé, par des actes avantageux pour la nation, dans le département de l'état. L'aspect de l'horison politique changea alors complètement par les nouvelles nécessités qui venaient de surgir. D'abord le peuple devait être vengé ; et aucune voie plus profitable ne s'ouvrait, qu'une élection populaire, oracle infaillible de l'opinion publique. La vice-présidence des Etats-Unis, seul emploi convenable et équivalent, fut proposée et recommandée en outre par esprit de justice politique. On crut nécessaire surtout d'envoyer la victime présider la chambre de ses oppresseurs, et occuper le fauteuil même d'où était émané le *casting-vote* qui avait eu pour objet de l'abattre et de le détruire.

"Les plus hautes qualifications personnelles et politiques pour cet emploi se trouvaient réunies dans M. VAN BUREN. On sait que par ses efforts et ses capacités seuls, il s'est élevé d'un état comparativement humble à une grande réputation et à une haute confiance politique. Sa marche a été ferme, parce qu'elle s'est toujours appuyée sur la large base de l'utilité publique. Il fut l'ami constant et le coadjuteur fructueux de Tompkins, pendant les dangers et les difficultés de la dernière guerre. Dans tous les temps, républicain profond, il a soutenu la cause de la démocratie, heureuse ou malheureuse, et il a enfin été élevé aux plus hautes dignités. Dans la lutte de 1828, ses services lui ont acquis de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance de *ses concitoyens* ; et à la formation du cabinet de JACKSON, sa réputation était si générale parmi le peuple, que la voix publique l'appelait aux fonctions de secrétaire d'état. Dans ce département, les talens remarquables de MARTIN VAN-BUREN se sont manifestés par le succès extraordinaire et sans parallèle qui a couronné toutes les négociations du pays. Durant les deux années de son administration, il s'est fait plus de traités, plus d'avantages ont été assurés à la nation, que pendant toute la durée des fonctions de M. CLAY et de son prédécesseur M. ADAMS. Quand M. VAN-BUREN *se retira volontairement*, il emporta avec lui la reconnaissance du public et l'estime sincère de son vénérable chef, qui avait senti le prix de sa coopération.

"Tel est le citoyen distingué dont le nom, proclamé par le peuple, fut porté à la convention ; et telles furent, dans son opinion, les circonstances qui exigeaient l'ajournement de toute affection locale et de toutes considérations inférieures. Le vote donné au premier tour de scrutin, fut la preuve la plus évidente que vos délégués ne s'étaient pas mépris sur le profond sentiment de la nation. MARTIN VAN-BUREN est maintenant le candidat démocrate de l'Union à la vice-présidence, *déclaré par la presque unanimité* de la convention nationale."

Nous nous arrêtons ici pour le présent, quoiqu'il y ait dans ce rapport bien d'autres vues que nous voudrions mettre sous les yeux de nos lecteurs. Néanmoins, en terminant, nous devons faire remarquer que chaque voix donnée à M. WILKINS pour la vice-présidence, contribuera d'une manière plus effective à l'élection de M. SARGEANT que si elle était donnée directement à ce dernier, en ce qu'elle pourrait porter son élection devant le sénat, où son succès est certain, d'après la convention conclue entre MM. CLAY et CALHOUN. D'après cela, les vrais amis du Président s'apercevront qu'ils n'ont qu'une route à suivre ; et ils seront dignes d'eux-mêmes, en soutenant sans hésitation la nomination de MARTIN VAN-BUREN à la vice-présidence.

Quelques-unes des raisons pour lesquelles A. JACKSON devrait être ré-élu président des Etats-Unis:

Parce qu'il a obtenu du gouvernement de la Colombie une entière indemnité pour toutes les déprédations commises par ce gouvernement sur notre commerce.

Parce qu'il a fait un traité avec la Colombie par lequel notre farine est à présent admise dans les ports de ce pays en ne payant que $3 de droits, au lieu de $8 qu'elle payait auparavant.

Parce qu'il a obtenu une indemnité du gouvernement du Brésil pour tous les bâtimens que ce dernier avait capturés.

Parce qu'il a obtenu du Danemarck, pour de semblables captures, la somme de six cent cinquante mille piastres.

Parce qu'il a obtenu de la France près de six millions de piastres qu'elle devait à notre commerce pour captures,

Parce qu'il a fait revivre notre commerce avec les Antilles, ce qui lui a donné une nouvelle activité.

Parce qu'il a fait des traités de commerce avec le Mexique et l'Autriche.

Parce qu'il nous a ouvert le commerce avec la Turquie, ce qui nous place sur le même pied que les nations les plus favorisées. Au lieu de voir le négociant américain implorer la protection des pavillons de France et d'Angleterre, il peut à présent entrer sans crainte dans le port de Constantinople, sous les nobles couleurs de l'Union. Ne demandant que ce qui est juste, et ne se soumettant à rien d'illégal, A. JACKSON a établi nos relations avec l'étranger sur des bases qui font honneur à notre brave et généreux,

Parce que dans l'administration de l'intérieur, il a été sage, fidèle et vigilant.

Parce qu'il a exposé et puni la fraude commise dans le département des finances, en destituant les employés prévaricateurs, et qu'il a mis un frein à toute dilapidation future.

Parce qu'il a vivement recommandé le paiement de la dette nationale, et qu'il en a presque complété l'extinction. Parce qu'il a effectué avec les Indiens d'importans traités qui ont assuré au gouvernement une immense étendue d'excellente terre, et ont rendu la paix et la tranquillité aux pays;

Enfin, parce qu'il a administré le gouvernement général avec dignité, fermeté et sagesse.

(*Gazette des Attakapas.*)

Correspondance de L'ABEILLE.

POINTE-COUPÉE, le 21 juillet 1832.

Monsieur le Rédacteur.

J'ignore, connaît votre opinion, si je n'ai pas plus à gagner à vous adresser des articles anonymes. Je vous envoie une ébauche sur le choléra morbus. N'aie pas lieu d'appréhender le reproche de témérité sur des matières qui sont censées m'être étrangères et sur lesquelles en effet je suis à peine exercé ?

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'ABBÉ DE L'HOSTE, curé.
Chan. hre.

LE CHOLÉRA MORBUS.

Lorsque le choléra-asiatique a débordé de son cratère pour se répandre en France et en Angleterre, le zèle de leurs habitans a semblé s'épuiser, sinon pour arrêter, du moins pour en paralyser les effets. A leur exemple les villes du nord de l'Amérique rivalisent en ce moment-ci d'efforts.

Ce fléau se propage, et il est permis à nos conjectures de prévoir que notre pays en est menacé. Que faire....? Concourir chacun de nous selon nos ressources, intellectuelles à des notions exactes, les mettre en commun, et tenir registre des données reçues.

Un vide essentiel et qu'il est permis de deviner, après les lumières que nous ont léguées d'habiles médecins et des sociétés savantes, c'est le compte inexact qu'il a été tenu des causes de la maladie et conséquemment de la somme adéquate de ses préservatifs.

Il semble qu'on ne puisse point ne pas se persuader qu'ayant triomphé de la diversité des températures de l'Europe et franchi les mers ce fléau est un miasme atmosphérique.

Partout où les autres causes ont existé sous une forme exclusive, aucun mauvais effet ne s'est réalisé, tout a concouru au contraire à l'affermissement de cette vérité que l'air en est le véhicule.

Pourquoi les théories qui ont tant abondé depuis sa manifestation ne nous ont point appris ses rapports ou son affinité avec les pays chauds, tandis que cette maladie vivace dans les glaces vient s'inoculer au milieu des chaleurs de l'été parmi les théoristes?

Pourquoi lorsque les effets de ce fléau se sont fait ressentir avec plus d'intensité que dans l'ancien continent, aucun moyen n'a été pris sur le sol où il règne, soit dans les édifices publics, soit dans les maisons privées, pour désinfecter l'air ?

Pourquoi nous a-t-on laissé ignorer quelle est la nature du fluide morbifique?

C'est dans cette dernière thèse toutefois que devait s'exercer la sollicitude de la chimie; puisqu'en médecine la méthode qui sauve le malade est celle qui fait connaître le plus sûrement la nature de la maladie.

Ce vide rend donc nécessaires quelques détails, et c'est pour arriver à une détermination exacte des moyens de désinfecter l'air dans les cas donnés que j'ai pris la plume pour la constater.

Je n'ai pas besoin d'avertir qu'il ne s'agit pas d'examiner si le renouvellement de l'air est utile. Il est bien connu que c'est la première condition pour obtenir la salubrité; que l'infection peut naître de sa seule stagnation; qu'elle se manifeste avec d'autant plus de promptitude et d'intensité, qu'il est plus exposé à recevoir des émanations de corps putrescibles, ou même des secrétions naturelles d'animaux sains.

Mon intention n'est pas non plus de faire regarder comme superflues les mesures de précaution sagement établies.

On est convenu depuis long-temps d'admettre comme agents efficaces dans la raréfaction de l'air, et comme moyens désinfectants la chaux, le vinaigre, le *storax*, le benjoin, la détonnation du nitre, des parfums, des resines, des graines de genièvre, de lierre, &c. &c. Ces acides ou aromates sont propres à absorber certains gaz; à agir momentanément sur les corps, mais ne sauraient décharger l'air d'effluves putrides.

Il appartient à l'acide muriatique dont les vapeurs sont très expansives de saisir le miasme, parce que le miasme se compose d'ammoniaque. Le savant Guyton-Morveau l'employa avec succès dans l'hiver de 1773, pour désinfecter la cathédrale de Dijon, sans qu'aucune autre expérience eût pu satisfaire. En 1774 une épizootie presque générale désolait le midi de la France; M. Vicq-d'Azyr employa l'acide muriatique pour désinfecter les villages; il n'en éloigna pas toutefois les aromates pour obtenir plus de docilité.

On peut aussi se servir de l'acide marin dans l'état de vapeurs, combiné avec l'acide vitriolique. Son effet est de neutraliser les *miasmes putrides*. On l'emploie dans la proportion de neuf onces de sel marin et quatre onces d'acide vitriolique ou sulfurique, dans une salle de quarante à cinquante lits. De savants docteurs ont indiqué des méthodes qui diffèrent peu de celle-ci. Voici comment s'exprime le chimiste Cruickshank: "Ayant reconnu que le gaz acide muriatique oxigéné avait la propriété de détruire l'odeur fétide et la contagion spécifique, et qu'il pouvait être employé facilement et en toute sûreté, nous lui avons donné la préférence sur tous les autres moyens de désinfection. *On mêle exactement deux parties de sel* commun et une partie de magnanèse cristallisée (oxide noir de magnanèse cristallisé) que l'on a auparavant réduite en poudre. On met dans une petite capsule deux onces de ce mélange, et environ une once d'eau; on y verse ensuite une demi-once d'acide sulfurique concentré; ce qui se fait en différentes fois, pour que le gaz acide muriatique oxigéné ne se dégage que successivement. Une de ces capsules suffit pour une salle de cinq à six lits. On augmente les doses en proportion des salles."

Le Journal d'Agriculture et des Arts, imprimé à Madrid en 1797, annonce que l'expérience ci-dessus signalée fut tentée plusieurs fois avec succès en Espagne.

Telles sont les réflexions que nous livrons au public.

Dans un moment où chaque feuille du nord vient nous apprendre de nouveaux ravages du choléra, chacun de nous pourra pondérer l'efficacité de ces théories.

DE L'HOSTE, curé.
Chan. hre.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, 9 juin.

—La nouvelle de l'acceptation du bill de réforme, apportée hier par le paquebot anglais, est devenue pour notre ville le signal d'une petite fête. Les maisons se sont trouvées, en un instant, pavoisées de leur pavillon national. Les navires ont hissé leurs couleurs en signe de joie, et l'on a vu le poste de la garde nationale réunir, sur le même bâton de pavillon, le drapeau anglais et le drapeau français.

Le soir, la musique de la garde nationale s'est réunie de son propre mouvement, pour aller donner une sérénade au consul anglais. De même que les drapeaux des deux nations flottaient ensemble, de même les airs patriotiques des deux peuples ont été joués presque à la fois. *La Marseillaise* a succédé au *Rule Britannia.*

Le peuple anglais avait célébré nos trois journées : il est bien juste que nous fêtions le triomphe qu'il vient d'obtenir sur le despotisme des hauts seigneurs. Ceci est une affaire de peuple à peuple, et tous les efforts réunis des deux aristocraties, n'empêcheront pas les deux causes populaires de se donner la main d'un côté à l'autre du détroit qui sépare les deux pays.

Au rédacteur du Journal du Hâvre.

MONSIEUR.—Je vous prie de témoigner par la voie de votre journal, à MM. les musiciens de la garde nationale, toute ma reconnaissance pour la sérénade qu'ils ont bien voulu m'offrir comme représentant d'une nation dont l'acceptation du bill de réforme vient d'assurer la tranquillité et le bonheur. Les expressions me manquent pour peindre la joie avec laquelle j'ai vu le pavillon de ma nation flotter à côté de celui de la France, sur le corps-de-garde de la milice citoyenne. Ce sont de ces choses qu'on éprouve plus vivement qu'on ne peut les exprimer ; et les citoyens du Hâvre excuseront, j'en suis sûr, l'impuissance de mes paroles, en faveur du sentiment qui me les a dictées.

Recevez, etc.

Le Consul de S. M. B. au Havre, GORDON.

BREST, 2 juin.

On annonce que trois navires étrangers ont été aperçus dans les parages du Morbihan, et on les croit chargés d'armes anglaises. C'est pour empêcher le débarquement de ces armes, que l'*Endymion* et d'autres navires ont été envoyés en croisière sur ces côtes.

PARIS, 8 juin.

Le Moniteur publie aujourd'hui une pièce sur laquelle nous appelons l'attention sérieuse de la France. Ce sont des conseils adressés à la duchesse de Berry par un ancien Vendéen. Rien de plus instructif rien de plus propre à éclairer tous les hommes de bonne foi, rien qui justifie mieux les principes et la conduite du gouvernement. L'ancien Vendéen désapprouve fort l'insurrection actuelle de la Vendée ; il dépeint, en termes énergiques, l'impuissance du parti de la dynastie déchue abandonné à ses propres forces. Les trois moyens qu'il indique pour amener une restauration sont : 1°. la déconsidération du roi sur lequel on aura soin de rejeter la calamité du peuple; 2°. la république proclamée à Paris, ou l'anarchie; 3°. la guerre étrangère. Sans la guerre étrangère, le gouvernement aura toujours sous la main plus de forces qu'il ne lui en faudra pour repousser les bandes vendéennes, et il s'affermira par l'issue même des misérables entreprises tentées contre lui. A défaut de la guerre étrangère, il reste pourtant une espérance au parti de la dynastie déchue, l'anarchie ! Que la république soit seulement proclamée, à Paris, que le trône de juillet s'écroule sous les efforts d'une révolution nouvelle, l'ancien Vendéen répond du reste ! Que faut-il donc faire ? Pousser, s'il est possible, le peuple au désespoir par la misère ; calomnier ce qui qui représente et défend les vrais intérêts de la révolution de juillet; signaler comme un ennemi du peuple et de la liberté l'ennemi le plus redoutable de la dynastie exilée, celui qui élève entre elle et la France une barrière qu'il faut, avant tout et à quelque prix qu'il en coûte, renverser !

Certes, la leçon est bonne pour tout le monde. Vous, qui vous dites les représentans par excellence de la révolution de juillet, poursuivez avec acharnement le roi qu'elle a élu ; épuisez contre lui tous les sarcasmes et toute l'éloquence de la haine ; dites bien au peuple que c'est un parjure et un traître ; que sans lui la France serait libre ; que sans lui il y aurait du travail et du pain pour tout le monde. Savez-vous qui vous servez ? L'ancien Vendéen le sait bien, lui ; sa haine est plus éclairée que la vôtre. Peu s'en faut qu'on ne nous dise ouvertement que le Roi des Français conspire avec l'Europe et la cour d'Holy-Rood contre sa propre royauté ; l'aveuglement de la passion va jusque-là. Voilà du moins, il faut en convenir un conspirateur dont les services sont bien mal appréciés par ceux au profit desquels il conspire ! son salaire, c'est l'injure et la haine poussées jusqu'à la fureur ! pour prix de son généreux dévouement, la cour d'Holy-Rood ne veut rien *moins que l'abîmer sous les débris de son trône* et lui arracher par les mains même du peuple de juillet, la vie et la couronne. *Laissons-le régner encore cet hiver ! on dit que le pain sera cher ; deux ou trois émeutes, s'il le faut, entretiendront la misère du peuple et le porteront au désespoir. Qui sait? Le peuple viendra peut-être demander du pain aux Tuileries ; il vaut mieux qu'il ait à en demander à Philippe qu'à Henri V !* Délicieux spectacle, en effet, pour les partisans de la dynastie déchue que celui d'un 10 août contre le trône de juillet ! Combien leurs cœurs battraient de joie en voyant les bras qui ont élevé ce trône le briser avec fureur ! qu'ils auraient raison ensuite de fouler aux pieds avec mépris une nation assez stupide pour n'avoir pas compris que le trône et la révolution de juillet ne sont qu'un !

Le plan de l'ancien Vendéen est vraiment admirable. En Vendée, tenons-nous tranquilles pour le moment ; organisons en silence ; faisons des amas d'armes et de poudre. Si la police vient chez nous saisir nos mousquets et nos correspondances, nous crierons de toutes nos forces à la persécution, à la violation de la liberté et de la Charte ; cela trouvera de l'écho, qui sait ? Parmi les patriotes eux-même peut-être ! Mais n'ayons garde de bouger, le canon étranger n'a pas encore retenti à la frontière. Le temps n'est pas perdu. Il y a des insensés là-bas qui, à leur insu, font nos affaires. Ils se chargent, par amour pour la révolution de juillet, de saper le trône *de cet odieux Philippe*. Ce que nous n'oserions pas dire, ils le disent ; ce que nous n'oserions pas faire, ils le font. Leurs caricatures, leurs pamphlets, leurs émeutes, tout cela c'est pour nous. C'est nous qui en recueillerons le fruit. Ils s'avilissent et se perdent eux-mêmes en avilissant et en perdant leur roi. Ils apprendront à tout l'univers ce que c'est que le roi d'une révolution. Il est bon, pour l'instruction des peuples que la révolution de juillet s'assassine de ses propres mains ; il faut, pour que notre vengeance soit complète, que *Philippe* boive le calice jusqu'à la lie, et qu'il le boive présenté par des mains noircies encore de la poudre de juillet.

Mais l'ancien Vendéen n'y pense pas ! Et si, le trône de juillet renversé, la république était proclamée à Paris ? Je vous demande pardon ; l'ancien Vendéen y a pensé, et sa réponse est toute prête : Tant mieux ! Après la guerre étrangère, il ne voit rien de plus favorable à la *restauration* que l'*anarchie* à Paris, ou la république. Car l'ancien Vendéen, qui est incontestablement un homme de bon sens, ne sépare pas ces deux choses, république et anarchie. Tant qu'il y aura un Roi en France, c'est un concurrent redoutable pour un autre Roi ; c'est un principe d'ordre et de stabilité ; c'est un point de ralliement pour l'opinion nationale, qui repousse avec une égale force le drapeau blanc et la république. Mais la république une fois proclamée, à l'instant même l'anarchie s'empare de la France, l'opinion se divise ; beaucoup se découragent ; la misère du peuple monte au comble ; la république *on* se fait mépriser ou se fait détester ; quelles chances pour la *restauration* ! Ce sera le moment de courir aux armes. Le mieux serait sans doute que quelques cent mille Autrichiens, Prussiens et Russes envahissent la France ! Le parti de la dynastie déchue pourrait espérer alors d'avoir deux puissans auxiliaires au lieu d'un, la guerre étrangère, et l'anarchie, et il ne lui en faut guère moins pour parvenir à être le plus fort. L'anarchie se chargerait de châtier Paris, la grande cité rebelle, et d'étouffer dans le sang son esprit d'indépendance ; bel exemple pour les siècles à venir ! Pendant que des nuées de soldats étrangers ravageraient nos frontières et humilieraient l'orgueil des plus libérales de nos provinces, la guerre civile ferait le reste. Mais enfin si l'on ne peut pas tout avoir l'ancien Vendéen ne demande que l'anarchie ou la république. La monarchie de juillet, c'est le grand obstacle, c'est le désespoir du parti de la dynastie déchue ! *Plus de Louis-Philippe !* c'est c'est son cri de ralliement.

Réfléchissez-y donc vous qui, sans le savoir, attaquez la révolution même dans le trône qu'elle a fondé ! Par la haine que nos ennemis communs portent au Roi que la France a choisi, jugez combien il est nécessaire à la France ! A leurs yeux, le Roi et la révolution de juillet, ne font qu'un. Leur passion ne s'égare pas dans son objet. Le Roi, c'est le salut de la révolution, c'est son principe vivant. Quand ils insultent le Roi, c'est la révolution qu'ils insultent ; quand ils se soulèvent contre le Roi, c'est contre la révolution qu'ils se soulèvent ! Jamais ils ne lui pardonneront d'avoir sauvé la France et la révolution de l'anarchie en acceptant le sceptre que le peuple venait d'arracher des mains d'un prince insensé ! Jamais ils ne pardonneront à un neveu de Louis XIV d'avoir cru qu'il se devait, avant tout, à la France, et que les peuples ont des droits aussi sacrés, aussi légitimes que ceux des Rois ! S'il y a quelqu'un en France pour qui la Restauration soit bien décidée à n'avoir pas de pardon, c'est le Roi des Français. De quelque bouche que parte l'insulte contre le Roi des Français, quelque main qui se lève pour le frapper, la Restauration s'en réjouit ; c'est un gain pour elle. Elle voit la révolution tout entière dans le Roi, et elle a raison ; car le Roi représente à la fois l'ordre et la liberté, le principe populaire et le principe monarchique. C'est le Roi qui a recueilli la révolution de juillet, toute palpitante de sa victoire, mais prête à se diviser ; c'est lui qui a été pour l'Europe comme pour la France un médiateur de paix et de réunion !

Jugez encore si la guerre étrangère eût calmé, comme vous le prétendiez, l'effervescence des partis en France ! Jugez si la république eût été plus heureuse que la monarchie constitutionnelle à étouffer les fermens de guerre civile ! La monarchie constitutionnelle, il est vrai, n'a pas le don des miracles ; elles ne peut pas faire qu'après une révolution il ne reste ni espérances, ni ressources au parti vaincu. Que ce parti, frappé d'abord par la rapidité d'une révolution de trois jours, revienne peu à peu à lui-même, se reconnaisse, se rallie, tente quelques efforts, c'est la marche naturelle des choses. En pareil cas, que font les gouvernemens révolutionnaires, les comités de salut public ? Ils on recours *aux mesures préventives et aux lois d'exception*. Encore n'empêchent-ils pas le mal d'éclater ! La monarchie de juillet a reçu du peuple une autre mission. Le peuple s'est cru assez fort pour vaincre ses ennemis par la justice et le cours régulier des lois. Au besoin, le gouvernement n'a pas manqué de vigueur. L'insurrection l'a trouvé partout en mesure. Il a usé des lois dans toute leur rigueur. Qu'arrive-t-il ? les uns accusent le gouvernement de mollesse, tout en comblant d'éloges l'énergie de ses agens, comme s'il était possible de séparer ceux qui agissent de ceux qui font agir ! Les autres, qui requéraient à grands cris des mesures extraordinaires, à la première nouvelle qu'ils ont de trois arrondissemens mis en état de siége, changent aussitôt d'avis, et soupçonnent fort que le gouvernement n'est pas dans son droit ! Et puis, tandis que les chouans et les Vendéens, dans leurs proclamations, désignent le Roi comme l'ennemi qu'il faut frapper d'abord, à Paris on traite de *chouans et de Vendéens* ceux qui défendent contre les factions le Roi et la monarchie de juillet ?

C'est aussi ou trop d'aveuglement ou trop de mauvaise foi ! Que tous hommes sensés se le rappellent bien : lorsqu'on insulte la royauté de juillet, qui s'en réjouit le plus ? Le parti qui conspire dans l'Ouest ! Lorsqu'il y a quelque part une émeute, qui s'en réjouit le plus ? Le parti qui conspire dans l'Ouest. Si la guerre étrangère éclatait, qui s'en réjouirait le plus ? Le parti qui conspire dans l'Ouest. Ce qui ne veut pas dire assurément que les républicains et les partisans de la guerre sont *des Vendéens et des chouans. Nous repoussons* bien loin d'aussi absurdes récriminations ! Mais ce qui veut dire que, de l'aveu même de nos ennemis, avec précieux à recueillir ! le salut de la révolution de juillet est dans le maintien de la monarchie constitutionnelle, de l'ordre et d'une paix compatible avec l'honneur.

(*Constitutionnel.*)

—*On écrit de Marseille, le 23 mai :*

"Les henriquinquistes de Carpentras (Vaucluse) ne se découragent pas plus que ceux de la Vendée, pas plus que ceux de quelques villes du midi. Dans la nuit du 18, ils ont affiché sur les murs le placard suivant, que la police a fait arracher dans la matinée :

"Mes chers amis, ne vous découragez pas ; Henri V reviendra sous peu de temps; nous pourrons nous venger de *quelques-uns* qu'il y a dans la ville. Vive Henri V! mort à Floret, *Tambour de croix.*" (M. Floret est le sous-préfet de Carpentras.)

"*Remarquez* que le cri : *vive Henry V !* n'est jamais séparé des cris de mort." (*Sémaphore.*)

—Nous lisons ce qui suit dans le *Journal de Rouen* de